Les Jardins Kit'éco

'' Jardinez facile ''

Bon cadeau : visites guidées 2027

L'entreprise Les Jardins Kit'éco dont le siège social est à : la grande Devision 49360 Yzernay.
Identifiant SIREN : 349 221 226
Ci-après dénommé: le prestataire.
D'une part, et

NOM,prénom……..

Adresse……..

Email……@……..

Téléphone……..

Coordonnées du receveur :

NOM,prénom……..

Adresse……..

Email……@……..

Téléphone……..

Date de la visite souhaitée : → ne pas cocher si vous ne connaissez pas la date souhaitée
(début des visites : 8h30 le matin et 13h30 l'après-midi) :

- TAILLE DES FRUITIERS (fruitiers, petits fruits et lianes) : Samedi **6 mars** 2027 matin 8h30 ☐

- JARDINAGE AU NATUREL, PERMACULTURE, AGROECOLOGIE (Une terre vivante pour notre avenir)(Thème de base)

Samedi **15 mai** 2027 matin 8h30 ☐
Samedi **12 juin** 2027 Ap-midi 13h30 ☐
Samedi **10 juillet** 2027 Ap-midi 13h30 ☐
Samedi **4 septembre** 2027 matin 8h30 ☐

Samedi **29 mai** 2027 matin 8h30 ☐
Samedi **26 juin** 2027 matin 8h30 ☐
Samedi **24 juillet** 2027 matin 8h30 ☐
Samedi **18 septembre** 2027 matin 8h30 ☐

- VIE DE LA TERRE (amendement et fertilisation) : Samedi **4 octobre** 2027 matin 8h30 ☐

Tarif €	Nb de Personnes	Total €
20 €		

↑ Cases à compléter ↑

Ci-après dénommé : le client. Il a été convenu ce qui suit :

- ARTICLE 1 OBJET DU CONTRAT

Le client commandite le prestataire pour la visite guidée et les conseils en matière de jardinage au naturel et de permaculture.

- ARTICLE 2 PRIX

Pour la prestation de services fournie au titre du présent contrat, le client versera au prestataire la somme forfaitaire calculée ci-dessus. La totalité du prix doit être versée lors de la demande de réservation.
Toute prestation complémentaire donnera lieu à facturation.

- ARTICLE 3 CONDITIONS DE PAIEMENT

Les règlements seront effectués par chèque au moment de la signature du présent document et envoyés par courrier au prestataire. En cas d'imprévu, les réservations ne seront pas remboursées. Une autre date sera alors déterminée par le client en accord avec le prestataire.

- ARTICLE 4 ENGAGEMENT DU CLIENT

Le client s'engage à :
- être présent à la date réservée.
- respecter les lieux visités.

- ARTICLE 5 ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à :
- mener à bien la tâche précisée à l'article << objet du contrat >> dans la limite de ses connaissances et de son expérience.

- ARTICLE 6 RESPONSABILITE

En cas de force majeure le prestataire ne sera tenu pour responsable vis-à-vis du client de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat.

Fait à :…… le :…… Signature du client :

Les jardins Kit'éco la grande Devision 49360 YZERNAY
E-mail: lesjardinskiteco@outlook.fr Tél : 06-64-49-15-81
Immatriculation au RCS : 349 221 226 R.C.S Angers